



## GUTENBERG PATRIMOINE

N° Agrément FCP20060687

Part C ISIN FR0010357509

**Classification AMF :** Il est classé Fonds Mixtes.

**Objectif de gestion :** L'OPCVM a pour objectif de gestion la réalisation d'une performance nette des frais supérieure à son indicateur de référence (50% EUROSTOXX 600 Net Return + 50% €STR capitalisé) dans le cadre d'une allocation dynamique en actions distribuant un dividende important sur la durée de placement recommandée. De plus, il cherche à limiter les risques de forte variation du portefeuille par une allocation partielle en obligations de la zone Euro

**L'Indicateur de référence** est 50% Eurostoxx 600 Net Return + 50% €STR Capitalisé est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes nets réinvestis et en prenant en compte de la capitalisation des intérêts.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de **l'article 8** du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »).

Les politiques ESG et d'exclusion sont consultables sur le site de la société de gestion : [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com).

**Pour information :** Gutenberg Patrimoine sera absorbé courant février 2026 par le Fonds Gutenberg Actions.

## POLITIQUE DE GESTION DE L'ANNEE 2025

**L'année 2025** s'ouvre sur un événement politique majeur : le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis le 20 janvier. Dès son investiture, le nouveau président imprime un rythme soutenu à son mandat en signant 42 directives couvrant des domaines aussi sensibles que le climat, l'immigration ou la justice. Sur le plan économique, l'absence immédiate de nouvelles barrières tarifaires surprend favorablement les marchés, apaisant temporairement les craintes d'une guerre commerciale.

Les taux longs américains connaissent un bref mouvement de tension avant de se détendre, tandis que Donald Trump annonce le projet Stargate, une coentreprise de 500 milliards de dollars réunissant OpenAI, Oracle et SoftBank, destinée à bâtir des infrastructures massives pour l'intelligence artificielle. En parallèle, la BCE amorce un cycle de détente monétaire en abaissant ses taux à 2,75 %, tandis que la Réserve fédérale maintient une posture prudente.

En février, l'optimisme domine les marchés européens, portés par le report des hausses tarifaires américaines et par des signaux d'apaisement géopolitique, notamment sur le front ukrainien. Donald Trump s'implique personnellement dans une tentative de médiation entre Vladimir Poutine et Volodymyr Zelensky, renforçant l'idée d'un possible dégel diplomatique. Sur un registre plus inattendu, il annonce la création de réserves nationales américaines en cryptomonnaies, incluant le bitcoin et l'ether. Malgré ce climat plus constructif, la volatilité demeure élevée, traduisant la prudence persistante des investisseurs face à l'imprévisibilité de la politique américaine.

Le mois de mars marque un retour des tensions. Donald Trump multiplie les menaces tarifaires, ravivant les inquiétudes sur le commerce mondial et pesant sur la visibilité économique. La Réserve fédérale choisit de maintenir ses taux directeurs dans une fourchette de 4,25 % à 4,50 %, redoutant un regain inflationniste dans une économie toujours résiliente. En Europe, l'Allemagne surprend en annonçant un plan de relance massif de 1 000 milliards d'euros, centré sur la défense et les infrastructures, tandis que la BCE poursuit l'assouplissement de sa politique monétaire en abaissant ses taux à 2,50 %. Les marchés oscillent alors entre espoirs de soutien budgétaire et craintes d'un choc commercial global.

Le 2 avril constitue un point de rupture. Donald Trump instaure des droits de douane « réciproques » à l'encontre de l'ensemble des partenaires commerciaux des États-Unis, provoquant une véritable panique sur les marchés mondiaux. Face aux turbulences financières, il opère un spectaculaire revirement le 9 avril en annonçant un report de 90 jours. Cette volte-face est saluée par un rebond historique du S&P 500, en hausse de 9,5 % sur une seule séance. Washington réaffirme par ailleurs sa confiance envers Jerome Powell et rouvre des discussions commerciales avec Pékin, bien que la Chine demeure sous pression tarifaire accrue.

En mai, un apaisement relatif s'installe. Les États-Unis concluent un accord avec le Royaume-Uni sur l'acier, l'aluminium et l'automobile, tandis qu'une trêve commerciale de 90 jours est instaurée avec la Chine, accompagnée

d'une baisse des droits de douane. En revanche, l'Europe continentale reste sous tension, Donald Trump menaçant d'imposer des taxes de 50 % en l'absence de progrès. Aux États-Unis, une inflation contenue à 2,3 % permet à la Fed de maintenir son statu quo, renforçant la perception d'une économie robuste mais étroitement surveillée.

Le mois de juin est marqué par un choc géopolitique majeur avec la « guerre des 12 jours » opposant Israël et l'Iran. Les frappes israéliennes sur des sites nucléaires iraniens, suivies de la riposte de Téhéran, font bondir les prix du pétrole de près de 20 %, alimentant les craintes d'un blocage du détroit d'Ormuz. Donald Trump intervient pour négocier un cessez-le-feu, permettant un retour progressif à la stabilité. Dans ce contexte tendu, la BCE poursuit ses baisses de taux jusqu'à 2 %, tout en signalant une probable pause, tandis que la Fed demeure ferme face aux pressions politiques.

Le second semestre débute sous le signe des incertitudes commerciales, avant une inflexion progressive liée au ralentissement du marché de l'emploi américain. Fidèle à son style, Donald Trump fixe au 1er août une date butoir pour l'application de nouvelles taxes, avant qu'un accord majeur ne soit finalement trouvé le 27 juillet avec l'Union européenne. L'UE s'engage à investir 600 milliards de dollars et à acheter pour 750 milliards de dollars de produits énergétiques américains, en échange de droits de douane plafonnés à 15 %. En août, la dégradation plus marquée que prévu de l'emploi aux États-Unis pousse Jerome Powell à préparer les marchés à une poursuite de l'assouplissement monétaire.

La rentrée de septembre est particulièrement animée. La Fed amorce enfin un cycle de baisse des taux en les ramenant à 4,00 % – 4,25 %, mettant fin à dix mois de statu quo. En Europe, la BCE maintient ses taux à 2 %, estimant l'équilibre macroéconomique satisfaisant. En France, en revanche, l'instabilité politique s'aggrave : rejet du budget 2026, démissions successives de Premiers ministres et tensions sur la dette souveraine, illustrées par la remontée de l'OAT à 3,60 %. Les marchés demeurent néanmoins relativement résilients.

La fin de l'année 2025 est dominée par la géopolitique. Des discussions secrètes entre Américains et Russes ravivent l'espoir d'un cessez-le-feu en Ukraine, tandis que les États-Unis imposent un blocus naval au Venezuela, conduisant à une escalade militaire et à la capture de Nicolás Maduro début 2026. Sur le plan monétaire, la Fed procède à une troisième baisse de taux, les portant à 3,50 % – 3,75 %, tout en conservant un ton prudent. Dans un monde marqué par l'imprévisibilité politique et les tensions géostratégiques, les marchés terminent l'année portés par l'innovation, notamment l'intelligence artificielle, mais toujours suspendus aux décisions d'un président américain soufflant en permanence le chaud et le froid.

## Gutenberg Patrimoine

Le fonds clôture l'année sur un gain de 1,67 %, contre une hausse de 11,72 % pour son indice de référence (Euro Stoxx 50 NR 50 % + €STR 50 %).

Le secteur bancaire a également été le principal contributeur à la performance des marchés, avec une progression de 82,7 % pour l'Euro Stoxx Banks. Société Générale, BCP et BBVA figurent parmi les meilleures performances du fonds, avec des gains supérieurs à 50 %. Néanmoins, la sous-pondération du secteur a pesé sur la performance relative.

La mise en œuvre progressive du Scoring EPS a commencé à produire des résultats tangibles. Les sociétés sélectionnées selon ce critère ont affiché de solides performances, notamment Neste Oil, Galderma, UCB et Heidelberg Materials. À l'inverse, certaines valeurs historiques du fonds (Ferrari, Schneider Electric, Dassault Systèmes), bien que qualitatives sur le plan fondamental, ont pénalisé la performance en raison de rendements négatifs.

Sur le plan obligataire, de lourdes décotes ont été appliquées aux foncières Réalités et Capelli, placées en liquidation judiciaire au cours de l'année. Des plans de redressement sont en cours de négociation, mais la visibilité reste limitée. Leur poids dans le portefeuille est désormais négligeable. L'impact sur la performance du fonds s'élève à près de 6 % sur l'exercice 2025.

► **Au 31 décembre 2025** la valeur liquidative nette du FCP Gutenberg Patrimoine enregistre une hausse de 1.67 %. Son indice de référence (50% Stoxx600 / 50% Eonia) progresse de 11.72 %.

La clé de répartition étant certifiée par le commissaire aux comptes, vous en trouverez le détail sur notre site [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com) en consultant le rapport de gestion complet Gutenberg Finance + Commissaire aux comptes à compter de Mars 2026.

*Au vu de l'article 321-131 du RGAMF, Gutenberg Finance assure aux porteurs de parts et actionnaires toute l'information nécessaire sur la gestion de ce Fonds notamment concernant les frais et commissions effectivement*

perçus dans le cadre de la gestion d'OPCVM et / ou FIA. Ils peuvent se référer au prospectus de nos FCP disponible sur notre site internet [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com), sur le site de l'AMF, et sur demande.

- Ci-après nous récapitulons la répartition de l'actif du fonds au 31 décembre 2025 ainsi que la valeur liquidative du fonds, le nombre de parts, et l'actif du fonds.

#### REPARTITION PAR CATEGORIE D'ACTIFS AU 31/12/2025

Investissement direct **93,87 %**      Trésorerie **6,13 %**

**Exposition totale 100 %\***

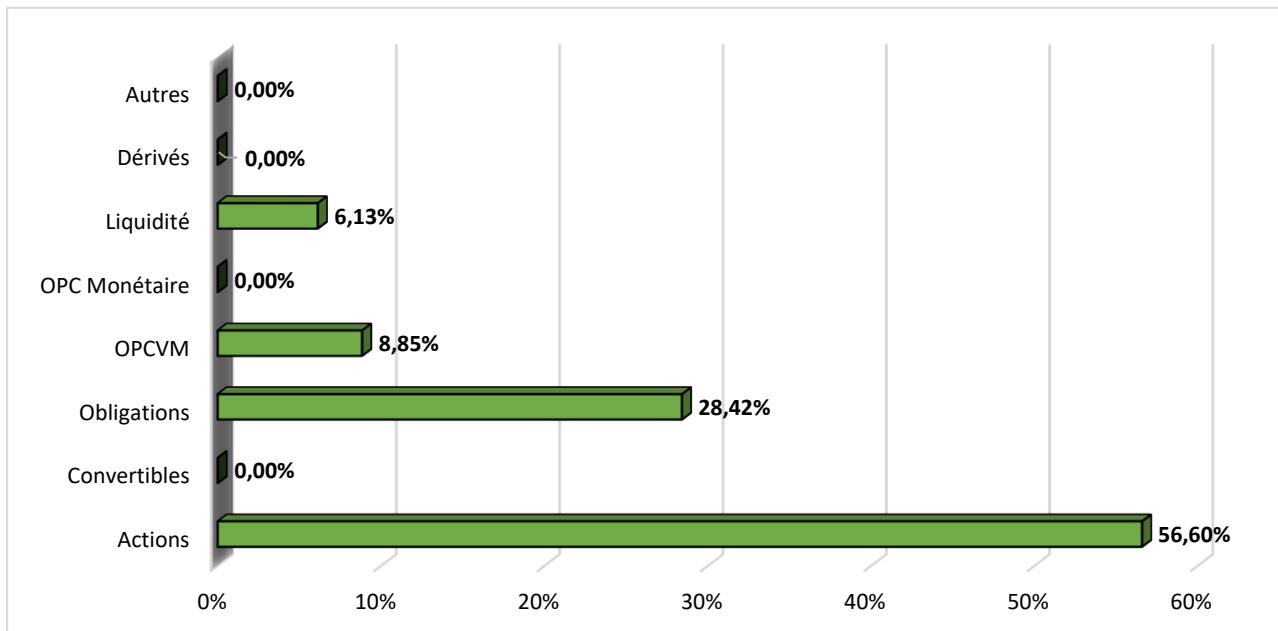
\* Fourchette d'exposition sur l'actif net de 0 à 120% (voir prospectus)

*Au 31 décembre 2025, l'évolution du nombre de parts et des actifs était la suivante :*

31 décembre 2024	52 589.00 parts	Valeur liquidative : 148,69 €	Valeur d'actif : 7 819 443,39 €
31 décembre 2025	43 076,29 parts	Valeur liquidative : 151,17 €	Valeur d'actif : 6 511 851,10 €

#### STRUCTURE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025

##### REPARTITION PAR CLASSES D'ACTIFS

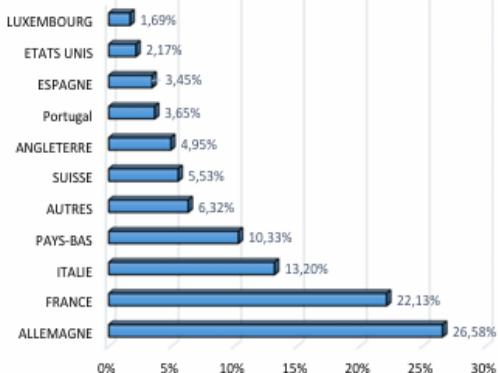


## REPARTITION DE LA PARTIE ACTION\*

## REPARTITION SECTORIELLE\*

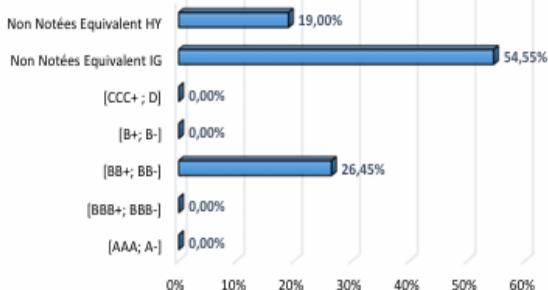


## REPARTITION GEOGRAPHIQUE\*

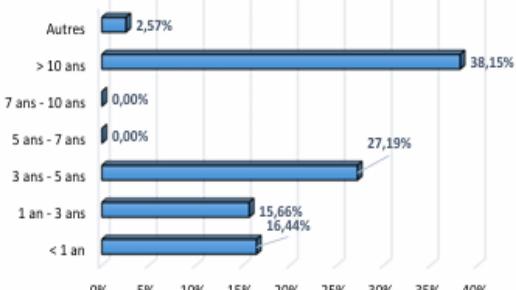


## REPARTITION DE LA PARTIE OBLIGATAIRE\*

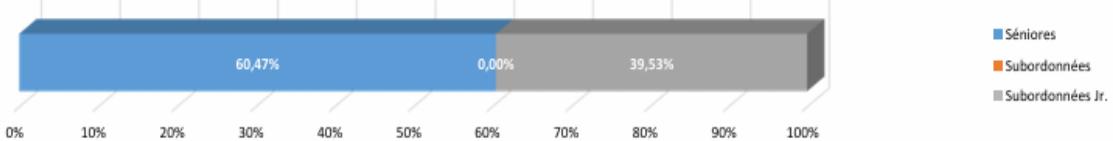
## REPARTITION PAR NOTATION\*



## REPARTITION PAR MATURITE\*



## REPARTITION PAR SENIORITE\*



## PRINCIPALES POSITIONS ET MOUVEMENTS

- NESTE OIL
- COMMERZBANK
- BE SEMICONDUCTOR
- AIRBUS
- RHEINMETALL

## Principaux Achats:

Prosus, Commerzbank, MTU Aero Engines

## Principales Ventes:

Sartorius Stedim, Heidelberg Materials, Steico

## RISQUES ET DONNEES ACTUARIELLES

## Portefeuille Obligataire:

Rendement actuariel:	5,8%
Maturité Moyenne:	8,2
Sensibilité:	1,9
Duration:	2,0

## Portefeuille Actions:

Nb lignes	32
Exposition action	57%
Béta Action	1,17
Exposition nette	57%

## Dérivés

Couverture Indices:	0,0%
Couverture Taux:	0,0%
Couverture Devises:	0,0%
Couverture Option:	0,0%

## PERFORMANCE MENSUELLE / ANNUELLE

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	Année
<b>2018</b>	1,04%	<b>-2,55%</b>	<b>-1,26%</b>	1,88%	<b>-0,53%</b>	<b>-2,11%</b>	0,14%	<b>-0,38%</b>	<b>-1,73%</b>	<b>-4,04%</b>	<b>-2,41%</b>	<b>-2,32%</b>	<b>-13,51%</b>
<b>2019</b>	1,83%	0,96%	<b>-0,36%</b>	1,83%	<b>-1,79%</b>	1,66%	0,75%	<b>-0,28%</b>	0,36%	<b>-1,34%</b>	1,07%	1,53%	<b>6,30%</b>
<b>2020</b>	0,52%	<b>-1,34%</b>	<b>-14,89%</b>	6,98%	4,11%	1,54%	0,26%	1,91%	0,03%	<b>-0,97%</b>	4,63%	1,59%	<b>2,68%</b>
<b>2021</b>	<b>-1,49%</b>	<b>-0,02%</b>	0,10%	1,94%	0,24%	1,20%	0,76%	<b>-0,66%</b>	<b>-3,55%</b>	1,04%	<b>-0,73%</b>	1,33%	<b>0,04%</b>
<b>2022</b>	<b>-4,79%</b>	<b>-2,39%</b>	1,98%	<b>-1,97%</b>	0,45%	<b>-5,42%</b>	4,02%	<b>-3,72%</b>	<b>-5,08%</b>	1,96%	2,00%	<b>-2,15%</b>	<b>-14,60%</b>
<b>2023</b>	4,37%	0,65%	<b>-1,82%</b>	<b>-2,95%</b>	<b>-0,96%</b>	<b>-1,43%</b>	0,29%	<b>-1,24%</b>	<b>-3,02%</b>	<b>-1,27%</b>	1,47%	1,91%	<b>-4,16%</b>
<b>2024</b>	<b>-1,17%</b>	1,52%	1,34%	<b>-2,37%</b>	0,41%	<b>-2,03%</b>	0,56%	0,60%	<b>-2,35%</b>	<b>-3,92%</b>	<b>-2,96%</b>	<b>-0,38%</b>	<b>-10,42%</b>
<b>2025</b>	<b>-1,47%</b>	0,53%	<b>-4,94%</b>	1,33%	3,69%	1,75%	<b>-0,39%</b>	0,44%	1,64%	<b>-0,34%</b>	<b>-1,61%</b>	1,29%	<b>1,67%</b>

Nombre de mois positifs: 49

Nombre de mois négatifs: 47

**Depuis 1er janvier 2023 Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.**

### AVERTISSEMENT

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.**

#### - Critères ESG

Conformément à l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, Gutenberg Finance doit informer les investisseurs sur la manière dont les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion.

Somme toute, Gutenberg Finance, très sensible aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, a mis en place une politique ESG **depuis le 01 janvier 2023** soit un processus de prise en compte systématique des critères ESG dans les politiques d'investissement de ses fonds. Les politiques ESG et d'exclusion sont consultables sur le site de la société de gestion : [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com).

Le fonds Gutenberg Patrimoine présente un actif net inférieur au seuil réglementaire de 500 millions d'euros. À ce titre, il n'est pas soumis aux obligations de reporting renforcé prévues par l'article 173-VI.

Gutenberg Finance et les OPC sous gestion n'ont à ce jour pas adhéré à des chartes, codes, initiatives ou labels relatifs à la prise en compte des critères ESG.

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Gutenberg Finance et les OPC sous gestion n'ont à ce jour pas adhéré à des chartes, codes, initiatives ou labels relatifs à la prise en compte des critères ESG.

Les fonds Gutenberg Patrimoine, Gutenberg Actions et Gutenberg Obligations promeuvent des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), sans pour autant avoir pour objectif l'investissement durable. Depuis 2023, la société de gestion intègre systématiquement l'analyse extra-financière dans son processus d'investissement, en complément de l'analyse financière traditionnelle.

Cette démarche repose sur une politique d'exclusion, une évaluation ESG des émetteurs et une approche d'engagement actionnarial. L'analyse ESG s'appuie sur les données fournies par le prestataire indépendant DATIA, qui couvre plus de 350 indicateurs adaptés aux spécificités sectorielles et permet d'attribuer à chaque émetteur une note globale ainsi que des scores distincts pour les piliers Environnement, Social et Gouvernance. La note globale résulte de l'agrégation pondérée de ces trois piliers.

Les fonds appliquent des exclusions sectorielles (notamment tabac, charbon thermique, armes controversées et sables bitumineux au-delà de certains seuils de chiffre d'affaires), des exclusions normatives fondées sur le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi qu'un suivi spécifique des controverses susceptibles d'entraîner une exclusion temporaire de l'univers d'investissement. Par ailleurs, la gestion vise à maintenir une note ESG moyenne pondérée du

portefeuille supérieur à un seuil défini, avec une exigence minimale sur chacun des piliers, et un taux de couverture ESG d'au moins 70 %.

La société de gestion se réserve toutefois la possibilité d'investir ponctuellement dans des sociétés faiblement notées ou non couvertes, sous réserve d'une analyse renforcée, d'une validation en comité de gestion et d'un suivi spécifique, dans une logique d'accompagnement des trajectoires d'amélioration des pratiques ESG.

Enfin, la politique de bonne gouvernance repose notamment sur l'exercice des droits de vote et le dialogue avec les entreprises, afin de promouvoir des pratiques conformes aux principes de transparence, d'équilibre des pouvoirs, de protection des actionnaires et d'alignement des intérêts entre dirigeants et investisseurs.

#### Les effets de levier : **Néant**

**- Dans le cadre du contrôle interne de la société**, il est rappelé que le fonds Gutenberg Patrimoine fait l'objet de vérifications selon la réglementation AMF en vigueur. Il est contrôlé au fil de l'eau, et selon une fréquence journalière lors de la réception du tableau d'établissement de la valeur liquidative, conformément aux procédures 22 à 30 du chapitre VI du registre des procédures de la société GUTENBERG FINANCE.

**- Dans le cadre de la gestion des risques**, Gutenberg Finance a mis en place une politique de gestion des risques, selon la réglementation en vigueur.

#### **Rappel sur la sélection des intermédiaires financiers et contreparties :**

Gutenberg Finance se conforme à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de l'OPC qu'elle gère prévue à l'article 321-100 RG-AMF lorsqu'elle transmet pour exécution auprès d'autres entités des ordres résultant de ses décisions de négocier des instruments financiers pour le compte de l'OPC qu'elle gère.

Conformément à l'article 321-114 RG-AMF, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour sélectionner les intermédiaires financiers avec lesquelles elle est en relation (plus particulièrement CIC Market Solutions, Oddo Asset Management, GFI, Aurel BGC, Aurel BGC, Market Axess, Kepler ...)

C'est ainsi que GUTENBERG FINANCE a opté depuis 2017 pour que chaque passage d'ordre soit relié à la plateforme de négociation (TBS) mise en place par CIC Market Solutions - dépositaire et Teneur de Comptes des Fonds et comptes titres de sa clientèle sous gestion.

La table Buy Side permet d'identifier les meilleurs brokers et les meilleures places d'exécution afin de satisfaire aux obligations réglementaires, à savoir trouver la tarification la plus faible alliée au meilleur service fourni en fonction de la catégorie du client (professionnel ou non-professionnel).

De même, les gérants de Gutenberg Finance rémunèrent des prestataires fournissant un service de recherches portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sur d'autres actifs, sur des émetteurs actuels et émetteurs potentiels d'instruments financiers, du matériel ou des services de recherche étroitement liés à un secteur ou un marché spécifique permettant de se former une opinion sur les instruments financiers, les actifs ou les émetteurs de ce secteur ou de ce marché.

Ce service recommande ou suggère explicitement ou implicitement une stratégie d'investissement et formule un avis étayé sur la valeur ou le prix actuel(le) ou futur(e) des instrument(s) ou actif(s) considéré(s), ou contient une analyse et des éclairages originaux et formule des conclusions sur la base d'informations existantes ou nouvelles pouvant servir à guider une stratégie d'investissement ou pouvant par leur pertinence apporter une valeur ajoutée aux décisions prises par la Société de Gestion pour le compte de ses clients.

Conformément à l'article L.533-10 II 3° du Code monétaire et financier, aux articles du Règlement général de l'AMF portant sur les incitations et les rémunérations 314-13 à 314-30 pour les prestataires de services d'investissement, 319-10 à 319-20 pour les sociétés de gestion de portefeuilles pour la gestion d'un FIA et 321-116 à 321-12 pour la gestion d'un OPCVM, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour le contrôle et le suivi des incitations et rémunérations versées et perçues par les prestataires fournissant un service de recherche.

#### **Risque actions :**

La valorisation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur du portefeuille. En période de baisse du marché des actions, la valeur pourra être amenée à baisser.

#### **Risque lié à la capitalisation boursière des sociétés choisies dans l'investissement :**

Le portefeuille est exposé à des sociétés qui peuvent être de petites capitalisations. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

#### **Information relative au traitement des actifs non liquides**

Aucun des actifs de Gutenberg Patrimoine n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

**- Pour la politique de rémunération des collaborateurs au sein de Gutenberg Finance :**

**Introduction**

Gutenberg Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour la gestion collective de fonds OPCVM et FIA et pour la gestion sous mandat. A titre accessoire la société exerce les activités de réception-transmission d'ordres et de conseil en investissement.

La présente politique de rémunération vise à définir les principes de rémunération des collaborateurs de Gutenberg Finance, conformément aux dispositions requises par l'article 13 et l'annexe II de la Directive 2011/61/UE dit Directive AIFM et par la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite Directive OPCVM V sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion. En effet, ces Directives établissent un ensemble de règles auquel tous les gestionnaires doivent se conformer pour déterminer leur politique de rémunération et les pratiques de rémunérations adaptées en fonction de la taille et de l'organisation de leur structure.

Cette politique est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de Gutenberg Finance et des fonds qu'elles gèrent ainsi qu'à ceux des investisseurs des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Références règlementaires françaises :

- Article 533-22-2 du Code Monétaire et Financier
- Articles 319-10 et 321-125 du RG AMF

**Périmètre d'application**

La présente politique s'applique aux « preneurs de risques » identifiées comme des « Personnes Concernées » au sein de Gutenberg Finance.

Ces personnes exercent des activités ayant une incidence substantielle sur les profils de risque des gestionnaires ou des FIA / OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille.

Toute autre personne dont l'activité aurait un impact significatif sur le profil de risque de la société de gestion et dont le salaire serait significatif (c'est-à-dire comparable à la fourchette de rémunération des autres Personnes Concernées) sera ajoutée à la liste des Personnes Concernées.

**Organisation et règles de base**

Afin qu'elle ne constitue pas une source de risques pour la société de gestion, la présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Au titre de sa mission de gouvernance de l'entreprise, le comité de Direction (composé de Madame Catherine PEYMANI, Directrice Générale et de Monsieur Peyman PEYMANI, Président) de Gutenberg Finance, est notamment en charge de la gestion des ressources humaines (recrutement, évolution des carrières des collaborateurs salariés, etc....) avec comme objectif de pérenniser une équipe de gestion de qualité tout en n'encourageant pas la prise de risque.

La présente politique précise les règles de détermination et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par la Direction Générale au titre d'un exercice donné aux collaborateurs de la société. Cette enveloppe globale des rémunérations comprend la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs.

**Mention spéciale** « La société de gestion ne verse pas de pension de retraite discrétionnaire à ses collaborateurs. »

**Application du principe de proportionnalité**

Compte tenu de sa taille (9 collaborateurs, 160 millions d'euros d'encours sous gestion), de son organisation interne simplifiée et du type de gestion exercée (titres cotés, instruments financiers simples uniquement), Gutenberg Finance applique le principe de proportionnalité. En conséquence, la société n'est pas tenue d'instaurer un comité de rémunération

ni de mettre en œuvre des mécanismes de paiement différé et de paiement d'une partie de la rémunération variable sous formes d'instruments financiers.

### **Type de rémunérations versées par Gutenberg Finance**

La politique de rémunération de Gutenberg Finance prévoit la stricte séparation entre la rémunération fixe et la rémunération variable des Personnes Concernées.

#### **Rémunération fixe**

La partie fixe rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes comparables à la fonction concernée et des niveaux internes. La partie fixe de la rémunération a été déterminée afin d'être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

#### **Rémunération variable**

La rémunération variable comprend le cas échéant : les bonus discrétionnaires et/ou garantis, les primes d'intéressement et/ou de participations, les primes versées sur objectifs automatiquement (qui peut inclure, concernant les gérants financiers, une partie de la commission de surperformance prélevée par la société de gestion sur les fonds sous gestion).

Il n'y a pas de rémunération variable garantie sauf de manière exceptionnelle dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel, cette garantie est alors limitée à la première année.

#### **Personnes Concernées**

La rémunération variable est déterminée par le comité de Direction sur base de critères quantitatifs, en lien avec les objectifs fixés, et qualitatifs (respect des procédures, qualités des relations internes et externes, etc.). Elle tient compte de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, des gains effectivement réalisés par la société de gestion et est liée à la performance globale de la société.

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération des performances du professionnel. Afin de se conformer à l'obligation de définir une part fixe et une part variable de rémunération équilibrée, la rémunération variable ne doit pas représenter plus de 30% de la rémunération fixe brut annuelle et ne peut être supérieure à 200 000 euros Brut.

#### **Autres collaborateurs de Gutenberg Finance**

Pour le personnel qui n'entre pas dans la définition des Personnes Concernées, la rémunération variable est discrétionnaire et ne peut dépasser 30 % de la rémunération fixe. La rémunération est fondée sur des critères qualitatifs (exemple : qualité du *Reporting*, respect des normes réglementaires...) et non sur des performances quantitatives ou sur les profits de l'activité contrôlée.

Aucune rémunération variable distribuée sur l'année 2025, le bilan de la société de gestion étant très dégradé

### **Orientation générales relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité**

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »),

Gutenberg Finance met en œuvre une politique de rémunération intégrant les risques de durabilité. Conformément au règlement SFDR, un risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les risques en matière de durabilité sont identifiés au sein de la politique d'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement de la société.

a) Intégration des risques en matière de durabilité à la politique de rémunération

#### **Population concernée**

L'ensemble des équipes de gestion est concerné par l'intégration des risques en matière de durabilité dans la politique d'investissement. Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération. Gutenberg Finance intégrera le respect de l'analyse des risques en matière de durabilité comme objectif de chacun des collaborateurs concernés. Cet objectif fera l'objet d'un suivi au travers des indicateurs suivants :

- Pour les membres de l'équipe de gestion : la qualité des données collectées auprès des sociétés en portefeuille et l'analyse de ces données et notamment la formalisation de la grille préinvestissement en matière d'ESG, l'analyse des impacts des risques de durabilité (importants, potentiels ou réels) sur la valeur de l'investissement réalisée avant l'investissement dans la société, le suivi de l'évolution des critères relatifs aux risques en matière de durabilité pour les sociétés en portefeuille

#### b) Contrôle

Le responsable de la conformité et du contrôle interne vérifiera la bonne application et la formalisation par la Société de Gestion de l'objectif d'intégration des risques en matière de durabilité dans l'attribution de la rémunération variable des collaborateurs concernés.

#### **Modalités de versement de la part variable**

La rémunération variable est versée en numéraire.

L'attribution d'une rémunération variable n'est pas nécessairement conditionnée par la réalisation d'un résultat positif de la société, toutefois, ces rémunérations ne peuvent pas être de nature à mettre en péril son équilibre comptable.

**Avertissement :** Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçues de manière à ne pas récompenser l'échec.

**Pour information :** Aucune rémunération variable distribuée au 31 décembre 2025. La rémunération fixe sera connue lors de l'établissement du bilan courant mars 2026.

#### **Transparence vis-à-vis des investisseurs**

Conformément aux indications de l'ESMA, les mesures prévues par la politique de rémunération seront communiquées aux investisseurs via les DICI, prospectus et rapports annuels des OPCVM et/ou FIA.

#### **Contrôle interne et Fonction de surveillance**

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de Gutenberg Finance. Ce dernier est responsable de l'approbation et du respect de la présente politique de rémunération, ainsi que de la supervision de sa mise en œuvre. Toute dérogation ou modification significative de la politique de rémunération devra être approuvée par le comité de direction. Il aura également à cœur d'examiner et superviser soigneusement ses effets.

Le comité de direction garantira que la présente politique de rémunération est conforme à la réglementation applicable et est compatible avec une gestion des risques rigoureuse et efficace et la favorise.

Gutenberg Finance ou un prestataire externe, assure la vérification des règles établies par la société de gestion dans le cadre de son contrôle interne et se conforme à la réalisation d'une vérification légale obligatoire réalisée par des prestataires extérieurs habilités à réaliser une évaluation de la politique de rémunération, au moins une fois par an, les conclusions de son contrôle sont intégrées dans le rapport annuel des OPCVM et/ou FIA.